

## Rentrée scolaire 2019-2020 Foyers 610-612

Bonjour chers parents,

Nous sommes heureux que vous ayez choisi l'école Georges-Vanier afin d'assurer la réussite éducative de votre enfant. Lors de la 1<sup>re</sup> journée d'école, vous êtes invités à l'école pour une rencontre avec les enseignants et les intervenants pendant que votre enfant fera sa rentrée scolaire.

Vous êtes donc attendus avec votre enfant, le **mercredi 28 août à 9 h 30**, à l'auditorium, où vous serez pris en charge par les enseignants et les intervenants.

Au même moment, votre enfant recevra son horaire, son agenda et ses manuels scolaires. De plus, un casier lui sera assigné et un cadenas lui sera prêté pour l'année. Il devra **porter le chandail polo de l'école** et avoir en sa possession les documents suivants :

- Fiche de renseignements personnels dûment complétée ;
- Fiche de santé complétée recto verso avec la signature du parent ou tuteur ;
- Respect du code vestimentaire signé ;
- Refus d'être filmé ou photographié (si applicable).

À la fin de l'avant-midi, votre enfant retournera à la maison avec vous. Il reviendra pour le début des cours le lendemain, 29 août, J4 à 8 h 15.

### **Paiement des frais scolaires**

Vous trouverez ci-joint la facture détaillée des frais scolaires.

Lors de la cueillette des effets scolaires, votre enfant devra acquitter la somme totale de la facture en argent comptant ou par mandat postal ou bancaire. **AUCUN CHÈQUE PERSONNEL NE SERA ACCEPTÉ.** Si vous êtes dans l'impossibilité de payer les frais scolaires en début d'année, veuillez nous contacter et il nous fera plaisir de prendre les arrangements nécessaires pour vous aider.

### **Uniforme scolaire**

Si vous n'avez pas encore commandé l'uniforme de votre enfant, vous pourrez vous procurer **CERTAINS** items puisque des représentants du fournisseur officiel, RaphaëLU, seront présents au gymnase de l'école. Vous pourrez donc y accéder via la porte extérieure du gymnase selon l'horaire suivant :

**Lundi 26 et mardi 27 août de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.**

***Veillez prendre note que le port de l'uniforme scolaire sera obligatoire dès la première journée du calendrier régulier, soit le 29 août.***

### **Correspondance**

Il arrive fréquemment que les lettres envoyées aux parents, via le sac à dos des enfants, ne parviennent jamais à destination. Ainsi, lors de la rentrée, il est important de nous fournir *une adresse de courriel valide* afin que nous puissions vous faire parvenir les communications importantes durant l'année. Vous pouvez en tout temps vérifier votre adresse courriel auprès de la secrétaire de niveau.

**Il est important de rappeler que la tenue vestimentaire de votre enfant devra être conforme au code vestimentaire en vigueur.**

Bonne rentrée scolaire à tous !

La direction